



MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'IGAD POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES A DJIBOUTI

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

11 avril 2021, République de Djibouti

I. INTRODUCTION :

Il s'agit d'un rapport préliminaire de la Mission d'observation électorale (MOE) de l'IGAD de courte durée pour les élections présidentielles qui se sont déroulées en République de Djibouti le 9 avril 2021. La Mission a été déployée suite à une invitation du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Djibouti.

Le rapport couvre les résultats depuis la date d'arrivée de la mission d'observation, le 5 avril 2021, jusqu'à la clôture du scrutin et le dépouillement des votes, le 9 avril 2021.

L'IGAD est une Communauté économique régionale (CER) qui compte huit États membres : Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan et l'Ouganda. Elle a pour mandat de promouvoir la paix, la prospérité et l'intégration régionale dans la région. L'IGAD a mis en place un programme Affaires politiques en 2008 afin de soutenir les efforts des États membres pour parvenir à la démocratie, à la bonne gouvernance, à des élections crédibles et au respect des droits de l'homme. Le programme reconnaît que la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et la tenue d'élections libres et équitables sont nécessaires au renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

La mission d'observation est une équipe de 16 personnes dirigée par M. Siraj Fegessa, ancien ministre de la défense de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et actuellement directeur de la Division Paix et Sécurité de l'IGAD.

II. OBJECTIFS :

L'objectif global de la mission de courte durée de l'IGAD était d'observer le déroulement des élections présidentielles en République de Djibouti et d'offrir une évaluation éclairée et indépendante pour l'avancement du processus de démocratisation en cours dans le pays, en particulier les efforts pour organiser des élections libres, équitables et crédibles.

Les objectifs spécifiques de la mission étaient les suivants :

- a) Évaluer les conditions de la tenue d'élections libres, équitables et crédibles qui permettraient au peuple djiboutien d'exprimer librement sa volonté politique ;
- b) Évaluer et déterminer si les élections se sont déroulées conformément à la Constitution, aux cadres juridiques et institutionnels pertinents de Djibouti ainsi qu'aux critères internationaux énoncés dans la Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, la Charte africaine de la démocratie,

INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT

AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT

T + 253 21 35 40 50 F + 253 21 35 69 94 E info@igad.int

Avenue Georges Clemenceau, Djibouti P.O. Box 2653, Republic of Djibouti
www.igad.int

des élections et de la gouvernance et la Déclaration de principes pour les observateurs internationaux adoptée par les Nations unies en octobre 2005 ; et

- c) Identifier les forces, les défis, les enseignements et les recommandations pour l'amélioration des futurs processus électoraux.

III. OUTILS D'ÉVALUATION :

Des outils d'évaluation consistant en des listes de contrôle sur l'ouverture du scrutin, le vote, le comptage des voix, le décompte et l'annonce des résultats, élaborés par le Secrétariat de l'IGAD, ont été utilisés. Ces outils sont conformes aux normes internationales d'observation.

IV. METHODE DE TRAVAIL :

La MOE de l'IGAD a interagi avec les principales parties prenantes nationales et internationales afin de recueillir des informations nécessaires sur les aspects clés du processus électoral, et a visité (Arta, Ali Sabieh, Tadjourah, les districts de Djibouti ville et 122 bureaux de vote), dont les résultats ont servi à la préparation de ce rapport.

V. ACTIVITES PREELECTORALES :

Le chef de la MOE de l'IGAD s'est joint à d'autres chefs de missions internationales d'observation électorale (MOE), notamment de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et de la Ligue arabe (LA), pour s'entretenir avec les parties prenantes nationales concernées.

Les officiels rencontrés sont : S.E. Mohammed Hassan, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, M. Moumin Cheick, Ministre de l'Intérieur, M. Mohamed Ali Houmed, Président de l'Assemblée nationale de Djibouti et M. Farah Abdillahi Walieh, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République de Djibouti.

Les chefs de mission ont également rencontré les deux candidats à la présidence : S.E. Le Président Ismael Omar Guelleh et le candidat présidentiel indépendant, M. Zakaria Ismael Farah.

VI. RESULTATS PRELIMINAIRES :

a) Contexte

Deux candidats se sont présentés à l'élection présidentielle du 9 avril : le président sortant, S.E. Ismael Omar Guelleh, de l'UMP, et M. Zakaria Ismael Farah, un candidat indépendant. Selon la Constitution de Djibouti, le Président de la République est élu pour un mandat de six ans au suffrage universel direct et un vainqueur est déterminé à la majorité absolue.

b) Cadre constitutionnel et juridique

Les principaux instruments juridiques régissant le déroulement des élections à Djibouti sont, entre autres, les suivants :

- La Constitution de la République de Djibouti du 15 décembre 1992,
- La Loi constitutionnelle n° 92/AN/10/6e/L du 21 avril 2010 sur la modification de la constitution,
- La Loi organique n° 1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections et ses amendements,

- Le Décret n° 2020-320 / PR / MI portant sur l'organisation de l'élection présidentielle du 9 avril 2021.
- Le Décret n° 2010-0241/PR/MID portant sur la composition et le fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante,
- L'Arrêté n° 2020-182/PR/MI portant nomination des membres de la CENI.

c) Gestion des élections

La Commission électorale nationale indépendante de Djibouti (CENI) a été créée par le décret n°2010-0241/PR/MI du 18 décembre 2010 portant composition et fonctionnement de la Commission électorale nationale (CENI). La CENI est une structure temporaire instituée avant les élections et dissous après la fin du processus.

Alors que le Conseil Constitutionnel a un rôle de supervision générale sur la conduite des processus électoraux à Djibouti, la gestion des élections est assurée par le Ministère de l'Intérieur. Le décret n° 2010-0241/PR/MI charge la Commission électorale nationale indépendante d'assurer et de déterminer la régularité de tous les processus requis pour des élections libres, équitables, transparentes et crédibles.

d) Inscription des électeurs et liste électorale

Le nombre total d'électeurs inscrits pour l'élection présidentielle du 9 avril était de 215 663.

Cependant, la MOE de l'IGAD était de courte durée et n'a donc pas eu l'occasion d'observer le processus d'inscription des électeurs.

e) Processus de la campagne

La mission d'observation électorale de l'IGAD n'a pas observé le processus de campagne.

f) Préparation de la commission électorale

La mission d'observation a noté que les responsables de la CENI et les responsables des bureaux de vote ont généralement démontré une bonne compréhension de leurs rôles et responsabilités.

g) Préparation des bureaux de vote

Le 8 avril 2021, les observateurs électoraux de l'IGAD ont procédé à une évaluation préélectorale et à une identification physique des bureaux de vote en vue du jour du scrutin. La Mission a noté que la préparation des bureaux de vote était terminée avant le jour du scrutin.

VII. OBSERVATIONS SUR LE JOUR DES ELECTIONS ET LE SCRUTIN

La Mission d'observation électorale a visité 122 bureaux de vote dans les districts d'Arta, Ali Sabieh, Tadjourah et Djibouti ville et a observé ce qui suit :

a) Bureaux de vote :

- La plupart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure prévue (6h00). Quelques bureaux ont cependant ouvert à 6h30.
- La MOE de l'IGAD a généralement eu un accès libre aux bureaux de vote.
- Les bureaux de vote ont été disposés de manière à permettre une circulation aisée des électeurs.
- Certains observateurs se sont inquiétés de l'accessibilité de certains bureaux de vote aux personnes handicapées.

b) Matériel électoral :

- Le matériel électoral a été distribué à temps et en quantité suffisante.

c) Agents électoraux :

- La plupart des agents électoraux ont généralement démontré une bonne compréhension de leurs rôles et responsabilités dans les domaines observés. Cependant, certains d'entre eux n'avaient pas encore les connaissances requises sur le processus et les procédures de comptage.
- La mission a également noté que les agents électoraux étaient généralement coopératifs, courtois et patients dans l'exercice de leur mandat.

d) Observateurs indépendants et agents des candidats :

- Les observateurs ont rencontré des observateurs des AUC dans certains des bureaux de vote visités. Il n'y avait pas d'observateurs nationaux.

e) Le processus de vote :

- Chaque électeur avait le même nombre de voix (une personne, une voix) et toutes les voix avaient le même poids.
- Les cartes d'électeurs ont été tamponnées et un doigt a été trempé dans de l'encre indélébile pour chaque personne qui a voté. Cela permet de s'assurer que personne ne vote plus d'une fois.

f) Participation des électeurs

- La participation électorale a progressivement augmenté tout au long de la journée.

g) Processus de clôture et de comptage :

- La mission a observé que le processus de dépouillement s'est déroulé de manière pacifique et ordonnée.

h) Participation des femmes :

- La mission a observé que les femmes se sont présentées en grand nombre pour voter. Les observateurs ont également noté que les femmes ont participé en tant que membres du bureau de vote et agents dans de nombreux bureaux de vote visités.

i) Participation des jeunes

- Les observateurs ont noté que des jeunes faisaient office de membres du bureau de vote dans de nombreux bureaux de vote visités.

j) Sécurité

- La mission d'observation a noté que l'environnement sécuritaire pendant l'élection était paisible et qu'aucun incident n'a été enregistré.
- Les policiers et les gendarmes étaient présents en grand nombre près des bureaux de vote.

VIII. RECOMMANDATIONS :

- **A la CENI :**

- **Renforcer davantage l'éducation des électeurs et la formation des agents électoraux** sur les processus électoraux et leurs rôles respectifs ainsi que le rôle des autres parties prenantes telles que les observateurs électoraux.
- **Améliorer le secret du vote** en mettant en place des systèmes tels que la mise en place d'un mécanisme approprié d'élimination des bulletins inutilisés dans le bureau de vote et la garantie que les enveloppes de vote peuvent être scellées.
- **Au gouvernement :**
 - **Encourager la participation de la société civile** au processus, y compris en tant qu'observateurs nationaux.

IX. CONCLUSION :

Sur la base de ce que la Mission a observé le 9 avril 2021, la Mission d'observation de l'IGAD est d'avis que l'élection présidentielle de 2021 s'est déroulée de manière pacifique et ordonnée.

L'IGAD affirme son engagement à continuer à soutenir le gouvernement et le peuple de Djibouti dans la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, d'élections crédibles et du respect des droits de l'homme.

La Mission d'Observation Electorale de l'IGAD souhaite saisir cette occasion pour remercier la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Djibouti, le Ministère de l'Intérieur, le Conseil Constitutionnel et le peuple de la République de Djibouti ainsi que les médias pour l'aide apportée au succès de sa mission.

Enfin, la Mission tient également à féliciter le peuple de la République de Djibouti pour le bon déroulement de l'élection présidentielle de 2021. # # #